



AMBASSADE DE SUISSE  
EN NORVÈGE

OSLO, le 9 juillet 1959.

Drammensveien 6  
Téléphone 41.70.17

Réf.: X.L.1. / X.L.22

en			a/a
Datum			
Visa			
EPD		18. Juli 1959	
Ref. s.C.41. Norv. 152.0			

Monsieur Max Petitpierre  
Conseiller fédéral  
Chef du Département Politique  
B e r n e

Monsieur le Conseiller fédéral,

Comme vous en avez été avisé le 10 juin par l'Ambassade de Norvège à Berne, M. Trygve Lie, l'ancien secrétaire général des Nations Unies, a été chargé par le Gouvernement norvégien d'examiner dans divers pays étrangers les possibilités d'obtenir des capitaux à investir en Norvège.

J'ai rencontré M. Trygve Lie à une réception et il a manifesté le désir de me voir. Je lui ai alors rendu visite et il m'a remis la traduction en anglais de ses instructions que vous voudrez bien trouver ci-jointes en copie, me faisant remarquer qu'il était encore en train d'étudier sa mission, qu'il n'était pas arrivé encore à des conclusions précises mais qu'il pensait de prime abord que le domaine dans lequel la Norvège offrait des possibilités de développement était celui des forces hydrauliques qui sont loin d'être complètement exploitées ainsi qu'il l'expose dans un article figurant à la page 12 de la revue "Exportland Norwegen" ci-jointe. Il pensait ensuite que parmi les pays capables de participer à ce développement la Suisse était au premier rang. Elle a des capitaux et une industrie pouvant fournir pour l'exploitation des forces hydrauliques les machines qui ne peuvent être obtenues en Norvège.



D'autre part, le nom de la Suisse ne soulève pas les mêmes objections dans la population norvégienne que ceux de l'Allemagne ou de Wall Street.

M. Trygve Lie a rappelé que la Norvège a toujours honoré ses engagements financiers. Il n'y a sous ce chapitre a-t-il dit qu'un seul point noir et ceci à l'égard de la Suisse. La ville d'Oslo a contracté il y a quelques années un emprunt en Suisse à la condition que les machines qui ne pourraient être fabriquées en Norvège soient commandées en Suisse. Or, par stupidité dit M. Trygve Lie, on n'a pas tenu cette condition et des machines ont été commandées en Allemagne ce qui a provoqué une réclamation du côté suisse. Je dois ajouter entre parenthèse que je n'ai rien trouvé dans les dossiers de l'Ambassade au sujet d'une réclamation à ce sujet.

M. Trygve Lie qui doit entre temps s'occuper pour les Nations Unies de la délimitation de la frontière entre l'Ethiopie et la Somalie italienne n'a pas l'intention de se rendre en Suisse avant l'automne. En attendant il me demandait, Monsieur le Conseiller fédéral, de vous informer personnellement de ce qui précède et il se recommandait pour être tenu au courant de toute nouvelle qui pourrait l'intéresser dans sa mission.

Pour permettre de juger de la mission de M. Trygve Lie, je dois signaler qu'elle a été beaucoup critiquée au parlement et dans la presse norvégienne de la part des partis non socialistes. D'après ceux-ci, nul n'est besoin de M. Trygve Lie pour attirer des capitaux étrangers en Norvège. Sa mission est un non sens. Si les capitaux n'affluent pas en Norvège, c'est parceque les mesures anticapitalistes prises par le gouvernement socialiste norvégien comme la limitation à six pour cent du dividende des actions et la me-

nance d'un contrôle gouvernemental des banques les tiennent éloignés. Il serait inacceptable disent ces critiques qu'on traite mieux les capitaux étrangers que les norvégiens. Et ce n'est pas la personne de M. Trygve Lie qui changera rien à cette situation.

Il y a probablement du vrai dans ces critiques, mais elles vous amènent à se demander si la mission du vieux socialiste qu'est M. Trygve Lie n'aurait pas cependant un intérêt qui serait surtout de rassurer les milieux de gauche norvégiens sur les entreprises du capital en général et de les amener à comprendre qu'on ne peut pas en même temps solliciter des capitaux et les persécuter. Je pense que des entretiens entre M. Lie et les financiers suisses devraient être utiles aux rapports entre les deux pays et à ce titre je souhaiterais que toute facilité puisse lui être donnée en Suisse pour l'accomplissement de sa mission.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

*J.F. Wagnin*